

Document de destination : Décision TVA n°. E.T. 129.450 du 01/07/2016
Preuve du transport intracommunautaire : AR 52 art 3, alinéa 2 Code TVA

Confirmation de l'arrivée de livraisons intracommunautaires de biens au sens de l'article 138, paragraphe 1^e de la Directive 2006/112/CE envoyés depuis la Belgique

Période au cours de laquelle les biens ont été réceptionnés par ou pour le compte de l'acheteur
: date de livraison : / /

Fournisseur : (1)

Nom :	VANCIA CAR LEASE SA
Adresse :	President Kennedypark 23a B-8500 KORTRIJK
N° TVA :	BE 0407 651 111

Acheteur : (1)

Nom :	
Adresse :	
N° TVA :	

L'acheteur certifie que les biens mentionnés ci-après, qui ont fait l'objet d'une livraison intracommunautaire dont le transport est parti depuis la Belgique, sont venus en possession de l'acheteur à un endroit en dehors de la Belgique, mais à l'intérieur de la Communauté :

Numéro de la facture	Date de la facture	Description des biens / Quantité	Date de réception des biens par ou pour le compte de l'acheteur	Lieu d'arrivée des biens Etat membre/ville	Prix en EUR (hors TVA)

(1)

L'acheteur certifie également l'acquisition intracommunautaire des biens à son numéro TVA intracommunautaire et l'acquittement de la TVA dans l'état membre de destination des biens.

Confirmation de l'exactitude du document de destination :

Nom et prénom :

Qualité / fonction :

Date : / /

Signature

Transport / Enlèvement des biens - À compléter et à faire signer lors de l'enlèvement:

Nom et prénom :

Type / Marque de camion :

Plaque d'immatriculation :

Date : / /

Signature

(1) Compléter